



**Bureau de régie interne
de l'Assemblée législative
de la Nouvelle-Écosse**

Politique sur les activités à Province House

Le président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse est seul à autoriser toutes les activités qui se tiennent dans les lieux qui font partie de la Cité législative, y compris Province House, située au 1726 de la rue Hollis à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Les règles et les formules de procédure de l'Assemblée législative (*Rules and Forms of Procedure of the House of Assembly*) définissent cette autorité :

Autorité du président

7 Le président a compétence sur toutes les questions concernant Province House et ses environs, définis par les rues publiques qui y sont immédiatement adjacentes. 1980 R. 7; mod. 1996; mod. 2014.

Sous l'autorité du président, le Bureau de régie interne de l'Assemblée législative coordonne toutes les activités internes telles que les réunions, les conférences de presse, les réceptions, les cérémonies et les séances de formation. Le Bureau de régie interne de l'Assemblée législative est chargé de surveiller et d'appliquer la Politique sur les activités à Province House et il a l'autorité nécessaire pour accepter ou rejeter des demandes et pour attribuer un espace convenable. Les demandes pour l'utilisation de la Bibliothèque de l'Assemblée législative sont approuvées ou rejetées en consultation avec le bibliothécaire.

Les réunions ou les activités à Province House ne doivent pas déranger le personnel des lieux ni l'empêcher de remplir ses fonctions et ses responsabilités, et elles ne doivent pas non plus déranger les activités générales ni nuire à celles-ci. Le nombre d'occupants dans tout espace désigné dans Province House ne doit pas dépasser la limite déterminée par le Bureau du commissaire des incendies.

Priorité

L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse se réunit à Province House et elle a la priorité sur tous les autres demandeurs qui veulent utiliser un espace à Province House. Lorsque l'Assemblée législative siège, les demandes pour organiser des activités non officielles à Province House sont refusées, à moins d'avis contraire du président.

Les réunions officielles de l'Assemblée législative sont les suivantes :



**Bureau de régie interne
de l'Assemblée législative
de la Nouvelle-Écosse**

- Les séances de l'Assemblée législative et toutes les réunions connexes d'intervenants clés, p. ex. les réunions d'information sur les projets de lois, les réunions des caucus, les conférences de presse et le soutien apporté à l'Assemblée législative.
- Comités permanents
 - Affaires de l'Assemblée
 - Services communautaires
 - Santé
 - Ressources humaines
 - Affaires internes
 - Modification des lois
 - Ressources naturelles et développement économique
 - Projets de loi d'intérêt privé et local
 - Comptes publics
 - Anciens combattants
- Comités pléniers
- Comités spéciaux
- Commission de gestion de la Chambre d'assemblée

Les demandes du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse pour utiliser un espace dans Province House ou sur le terrain autour de Province House pour des réunions et des activités officielles sont étudiées en priorité.

Les demandes du premier ministre de la Nouvelle-Écosse et d'autres membres du Conseil exécutif pour utiliser un espace dans Province House ou sur le terrain autour de Province House pour des réunions et des activités officielles qu'ils organisent sont étudiées en priorité.

Les demandes des députés de l'Assemblée législative, y compris des députés de l'opposition officielle, des députés d'autres partis reconnus et des députés indépendants, pour utiliser un espace dans Province House ou sur le terrain autour de Province House sont étudiées en priorité.

Critères

Il faut remplir les critères suivants pour demander à utiliser un espace dans Province House ou sur le terrain autour de Province House :

- La réunion ou l'activité se déroulera en présence du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.



**Bureau de régie interne
de l'Assemblée législative
de la Nouvelle-Écosse**

- La réunion ou l'activité se déroulera en présence d'un député de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.
- La réunion ou l'activité a été autorisée par le président et il est jugé qu'elle apporte un avantage important à la Nouvelle-Écosse au plan de l'éducation, de la promotion, de la réputation ou de la mobilisation.

Les demandes émanant des organisateurs de campagnes électorales pour des activités partisans seront rejetées, de même que les demandes émanant du secteur privé. Le président pourrait faire une exception, par exemple, dans le cas de l'utilisation d'espaces à Province house ou sur le terrain autour de Province House pour le tournage d'un film ou d'une émission de télévision, et ce, dans des conditions spécifiques.

Si un avis public ou un communiqué de presse non législatif ou non gouvernemental est souhaité pour promouvoir une réunion ou une activité approuvée à Province House, le président doit examiner et approuver l'avis ou le communiqué avant sa publication, qu'elle soit imprimée ou en ligne. L'approbation d'une demande d'utilisation d'un espace à Province House ne constitue ni ne sous-entend une approbation de l'objectif de la réunion ou de l'activité. Tout type de matériel promotionnel à afficher dans l'édifice ou à distribuer aux participants, y compris la signalisation ou les documents imprimés, doit être approuvé au préalable par le Bureau de régie interne de l'Assemblée législative au nom du président.

Les réunions ou les activités où les participants devront payer un prix d'entrée seront rejetées.

Le président se réserve le droit de modifier en tout temps la Politique sur les activités qui se tiennent à Province House et d'annuler toute réunion ou activité déjà approuvée sans devoir justifier sa décision.

Photos de mariage, de fiançailles ou de remise des diplômes

Les séances de photos dans le cadre d'un mariage, de fiançailles ou de la remise des diplômes ne sont pas permises à l'intérieur de Province House.

Les demandes d'utilisation du jardin sud pour une séance de photo peuvent être soumises à l'adresse kyle.connolly@novascotia.ca.

Comment présenter une demande

Il faut communiquer avec le Bureau de régie interne pour demander de tenir une réunion ou une activité à Province House. Le demandeur doit fournir une description détaillée du but et de la portée de la demande, y compris le jour de la semaine, la date, les heures de début et de fin, le nombre de participants et la configuration physique souhaitée.



**Bureau de régie interne
de l'Assemblée législative
de la Nouvelle-Écosse**

Le Bureau de régie interne aiguillera le demandeur vers le service de Télévision législative pour tous les besoins audio-visuels et les frais connexes seront la responsabilité du demandeur.

Le Bureau de régie interne fournira des conseils si le demandeur souhaite obtenir un service de restauration ou de boissons et les frais connexes seront la responsabilité du demandeur.

Si la réunion ou l'activité est prévue à l'extérieur des heures normales d'ouverture, les frais supplémentaires pour les services de sécurité seront la responsabilité du demandeur. Les exigences en matière de sécurité sont à la discrétion du sergent d'armes.

Chaque demande sera évaluée pour s'assurer qu'elle suit la Politique sur les activités à Province House.

Veillez envoyer votre demande par courriel au coordonnateur du Bureau de régie interne, Kyle Connolly, à l'adresse kyle.connolly@novascotia.ca.